



Ensemble, bâtissons
une Afrique prospère

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain renforce son engagement en faveur du développement durable lors de sa troisième session ordinaire à Abidjan

Abidjan, Côte d'Ivoire – Le 21 juin 2024 – Le Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain (FSA) a tenu sa troisième session ordinaire à Abidjan, Côte d'Ivoire, sous la présidence de **Madame Nialé KABA**, ministre de l'Économie, du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire, Présidente en exercice du Conseil des Gouverneurs. La réunion s'est déroulée en format hybride, avec la participation physique de huit pays membres et la participation virtuelle de quatre autres, sur les vingt-et-un que compte le FSA. Deux pays observateurs, le Maroc et la Sierra Léone, ont également pris part à cette session stratégique.

Un moment fort de cette rencontre a été la signature d'une lettre d'intention entre le FSA, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Abdourahamane DIALLO** et la Banque Africaine de Développement (BAD), représenté par **Madame Aida Ngom**, Directrice du Département du développement du secteur privé, marquant un engagement renforcé à coordonner leurs efforts pour maximiser leur impact sur le continent africain. Par ailleurs, un accord de financement a été signé entre le FSA et la Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique (BADEA), représentée par son Président, **Monsieur Sidi Ould TAH**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'augmentation du capital du FSA, visant à renforcer sa capacité à soutenir la transformation économique des États membres régionaux.

Dans son discours d'ouverture, **Madame Nialé KABA** a salué la forte mobilisation des États membres et a réaffirmé son soutien à l'ambition du FSA de devenir d'ici 2025 une institution panafricaine solide et innovante. Elle a appelé à la consolidation des ressources financières du Fonds et à l'élargissement de sa base d'actionnaires par l'adhésion de nouveaux États africains et institutions financières régionales.

Avant le discours de clôture de **Madame NIALE KABA, Monsieur Kobenan TANOH**, Président du Conseil d'Administration du FSA, a souligné les réussites remarquables de l'institution au cours de l'année 2023, malgré les défis rencontrés. Il a mis en avant la notation Baal d'Investment Grade attribuée par Moody's au FSA, ainsi que la certification ISO 9001 :2015, témoignant du respect des normes internationales et du fort potentiel d'impact de développement du Fonds.

Les délibérations du Conseil des Gouverneurs ont abouti à plusieurs décisions clés, notamment l'approbation des rapports annuels et des comptes de l'exercice 2023, ainsi que l'adhésion du Royaume du Maroc et de la République de Sierra Léone au FSA en tant qu'États Membres Régionaux de catégorie A. En conséquence, le capital du FSA a été fixé à cent quatre vingt onze milliards sept cent quarante neuf millions huit cent dix sept mille cinq cent trente six (191 749 817 536) francs CFA.

Le Conseil des Gouverneurs a également pris acte des efforts entrepris pour l'adhésion de nouveaux membres et a décidé de tenir sa VIème session ordinaire à Libreville, Gabon, le vendredi 16 mai 2025.

À propos du Fonds de Solidarité Africain (FSA)

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une institution financière multilatérale, dont le siège est à Niamey, au Niger, détenue par 23 États membres africains (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Togo et Tchad) et la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC). Le FSA a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses États membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus. La principale technique d'intervention du Fonds est la garantie des prêts bancaires destinée au financement des opérations ou projets à caractère industriel, agricole, commercial, d'infrastructures et de services, financièrement et économiquement rentables, réalisés ou à réaliser dans les États membres régionaux.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Veuillez consulter le site du Fonds : www.fondsolidariteafricain.org

Contact : Direction de la Coopération et de la Communication du Fonds de Solidarité Africain

Tel : + 227 20 72 26 32/33/34, E-mail :

contact@fondsolidariteafricain.org, - mohamed.diallo@fondsolidariteafricain.org